



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCOUMINS**

À une séance en ajournement du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue le 2 novembre 2015 à 18h30 heures au lieu ordinaire des réunions du Conseil et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Monsieur Carol Tremblay, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Monsieur Denis Morin tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers maire.

Sont absents : Madame Marie-Lise Poitras

Ouverture de la séance à 18h30 heures

Madame Andrée Lessard, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, assiste également à cette séance.

ORDRE DU JOUR

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2.0 ORDRE DU JOUR ET PROCÈS VERBAUX

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

4.0 DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

4.1 Demande de citoyen/ Cueillette des ordures ménagères et résiduelles

17.0 AFFAIRES NOUVELLES

17.1 Approbation travaux supplémentaires/ Rue du Quai (Enlèvement du roc)

17.2 Offre de services/ EnGlobe Corp.

17.3 Approbation travaux supplémentaires/ Rue du Quai (Ponceau)

17.4 Mise en demeure/ Fernand Harvey & Fils Inc.

17.5 Offre de la radio CHME Rock Ma Vie/ Diffusion des vœux des fêtes

17.6 Octroi de contrat/ Pavage de la rue des Anémones

17.7 Empierrement supplémentaire/ rue du Quai

17.8 Octroi de contrat/ De la boucle rue Lévesque-Boucher

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

20. CLÔTURE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 18h30 heures par Monsieur André Desrosiers, maire et il constate que le quorum est respecté.

N° 15-11-345

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel

9009



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu une copie et demandent la dispense de la lecture.

N° 15-11-346

DEMANDE DE CITOYEN/ CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RÉSIDUELLES

ATTENDU QUE Madame Marie-Josée Tremblay a informé la municipalité des Escoumins que l'entrepreneur Groupe Bouffard qui s'occupe de la cueillette des ordures ménagères et résiduelles changerait la méthode de faire pour la cueillette;

ATTENDU QUE la Municipalité a analysé la demande de Madame Marie-Josée Tremblay;

ATTENDU QUE suite aux recommandations du département des travaux publics, le contenant à rebut de Madame Tremblay sera un problème quant au déneigement de la rue Hilaire si celui-ci est placé directement en bordure de la rue puisque son entrée n'y est pas située;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord de ré analyser la demande de Madame Tremblay, car des problèmes sont à prévoir;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord et à l'entreprise Groupe Bouffard de revoir leur position quant au cas de Madame Marie-Josée Tremblay pour sa propriété située au 40, rue Hilaire, Les Escoumins.

15-11-347

APPROBATION TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/ RUE DU QUAI (ENLÈVEMENT DU ROC)

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires non prévus sont nécessaires pour le projet de la rue du Quai;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à enlever le roc directement sous le pavage, car nous ne pouvons pas mettre en place le 300 mm de MG-20 pour la fondation;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts a été réalisée par Monsieur Philippe Lavoie, ing. Chargé de projet pour l'entreprise EJD Constructions Inc.;

ATTENDU QUE le coût approximatif de ces travaux est au montant de 3 480.40 \$ (trois mille quatre cent quatre-vingts et 40 cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la réalisation des travaux supplémentaires non prévus qui sont nécessaires pour le projet de la rue du Quai au montant de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

3 480.40 \$ (trois mille quatre cent quatre-vingts et 40 cents) plus les taxes applicables pour enlever le roc directement sous le pavage.

N° 15-11-348

OFFRE DE SERVICES/ ENGLOBE CORP

ATTENDU l'estimation des coûts pour le service professionnel d'un laboratoire en contrôle qualité pour la réfection de la rue du Quai;

ATTENDU QUE les travaux projetés consistent principalement à réaliser le rechargement granulaire ainsi que la pose d'enrobé bitumineux sur la rue du Quai;

ATTENDU QUE le but du mandat est de réaliser le contrôle qualitatif des matériaux routiers (granulats, enrobés) ainsi que la surveillance lors de la mise en œuvre;

ATTENDU la soumission de la compagnie Englobe au montant de 7 847.04 \$ (sept mille huit cent quarante-sept et quatre cents) taxes incluses;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Denis Morin
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'offre de service de la compagnie Englobe pour le service professionnel d'un laboratoire en contrôle qualité pour la réfection de la rue du Quai au montant de 7 847.04 \$ (sept mille huit cent quarante-sept et quatre cents) taxes incluses.

N° 15-11-349

APPROBATION TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES/ RUE DU QUAI (PONCEAU)

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires non prévus sont nécessaires pour le projet de la rue du Quai;

ATTENDU QUE ces travaux consistent à l'installation d'un ponceau au pied d'un poteau électrique qui n'était pas prévu au contrat initial;

ATTENDU QUE l'estimation des coûts a été réalisée par Monsieur Philippe Lavoie, ing. Chargé de projet pour l'entreprise EJD Constructions Inc.;

ATTENDU QUE le coût approximatif de ces travaux est au montant de 1 047.52 \$ (mille quarante-sept et cinquante-deux cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise la réalisation des travaux supplémentaires non prévus qui sont nécessaires pour le projet de la rue du Quai au montant de 1 047.52 \$ (mille quarante-sept et cinquante-deux cents) plus les taxes applicables pour l'installation d'un ponceau.

N° 15-11-350

MISE EN DEMEURE/ FERNAND HARVEY & FILS INC.

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a ouvert des soumissions concernant des travaux de réfection de la rue du Quai le 19 octobre 2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé oralement en date du 19 octobre 2015, un avis juridique à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C afin de savoir si ladite soumission en date du 19 octobre 2015 était



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

conforme et ceux-ci ont confirmé à Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim, que le tout était conforme;

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a reçu par télécopieur le 26 octobre 2015, une mise en demeure de l'entreprise Fernand Harvey & Fils Inc. pour la non-conformité de la soumission de l'entreprise EJD Constructions Inc. concernant le projet de réfection de la rue du Quai;

ATTENDU QU'un accusé réception a été acheminé aux avocats de l'entreprise Fernand Harvey & Fils Inc.;

ATTENDU la réception le 29 octobre 2015, d'un avis juridique écrit confirmant l'avis oral du 19 octobre 2015;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil demande à la firme d'avocats Gaudreault, Saucier, Simard S.E.N.C. de répondre à la mise en demeure envoyée par l'entreprise Fernand Harvey & Fils Inc. en date du lundi, 26 octobre 2015.

15-11-351

OFFRE DE LA RADIO CHME ROCK MA VIE/ DIFFUSION DE VŒUX DES FÊTES

ATTENDU QUE la municipalité des Escoumins a reçu une offre de service de la radio CHME Rock Ma Vie afin d'offrir des vœux de Noël et du Nouvel An aux contribuables;

ATTENDU QUE l'offre de 15 vœux de 30 secondes au montant de 140.00\$ (cent quarante dollars) plus les taxes applicables serait convenable pour la Municipalité;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS
(Madame Claudine Roussel déclare son intérêt potentiel et se retire du vote)

QUE le Conseil autorise la dépense de 140.00\$ (cent quarante dollars) plus les taxes applicables, pour la diffusion de 15 (quinze) messages de 30 secondes par la radio CHME Rock Ma Vie afin d'offrir des vœux de Noël et du Nouvel An aux contribuables.

N° 15-11-352

OCTROI DE CONTRAT/ PAVAGE DE LA RUE DES ANÉMONES

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt a été accordé à la municipalité des Escoumins pour la réfection de diverses rues municipales;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise EJD Constructions Inc. et les travaux en régie se sont avérés moindres que l'estimation des coûts prévus;

ATTENDU QUE l'estimé total pour la rue des Anémones équivaut à un montant de 162 911,45 \$ (cent soixante-deux mille neuf cent onze et quarante-cinq cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ajout du pavage de la rue des Anémones au contrat déjà accordé à l'entreprise EJD Constructions Inc.



N° 15-11-353

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

EMPIERREMENT SUPPLÉMENTAIRE/ RUE DU QUAI

ATTENDU QU'un empiérement supplémentaire sur une longueur d'environ 50 (cinquante) mètres sur 3 (trois) mètres de largeur sera requis pour la rue du Quai;

ATTENDU QUE cet empiérement supplémentaire est dû à la pente du talus existant, mais ceux-ci n'excaveront pas dans le talus pour ne pas risquer un glissement de terrain;

ATTENDU QU'en ajoutant 150 (cent cinquante) mètres carrés d'empierrement, le coût supplémentaire est de 2 935.50 \$ (deux mille neuf cent trente-cinq et cinquante cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ajout de 150 (cent cinquante) mètres carrés d'empierrement au montant supplémentaire de 2 935.50 \$ (deux mille neuf cent trente-cinq et cinquante cents) plus les taxes applicables.

N° 15-11-354

OCTROI DE CONTRAT/ DE LA BOUCLE RUE LÉVESQUE-BOUCHER

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt a été accordé à la municipalité des Escoumins pour la réfection de diverses rues municipales;

ATTENDU QUE la soumission de l'entreprise EJD Constructions Inc. et les travaux en régie se sont avérés moindres que l'estimation des coûts prévus;

ATTENDU QUE l'estimé total pour la boucle rejoignant les rues Lévesque et Boucher équivaut à un montant de 30 586.40 \$ \$ (trente mille cinq cent quatre-vingt-six et quarante cents) plus les taxes applicables;

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR Monsieur Carol Tremblay
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise l'ajout du pavage de la boucle rejoignant les rues Lévesque et Boucher au contrat déjà accordé à l'entreprise EJD Constructions Inc.;

QUE le Conseil autorise Madame Andrée Lessard, directrice générale par intérim, à prendre la différence des coûts à même le fonds réservé de Carrière-Sablère.

N° 15-11-355

CLÔTURE DE LA SEANCE

À 19h00 l'ordre du jour étant épuisé :
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

André Desrosiers,
Maire


Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par
intérim

Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.